

aux États-Unis, le prix des instruments aratoires et d'autres articles baisserait probablement. La prédiction ne s'est pas réalisée, puisque les frais de production ont augmenté.

Les cultivateurs de l'Ouest, liés à cet accord qu'on a conclu de plein gré avec l'appui de tous les partis représentés à la Chambre, les cultivateurs, dis-je, ont dû se contenter d'un prix sensiblement inférieur à celui qu'ils auraient pu toucher autrement. Je n'admets pas qu'il convenait de désigner cours mondial le prix obtenu à Chicago mais je crois que leur blé aurait pu leur rapporter beaucoup plus qu'il ne leur a valu en vertu de l'accord conclu avec la Grande-Bretagne.

Je rappelle de nouveau à la Chambre que, de 1943 à 1947, nos producteurs de blé ont subventionné la farine et le pain consommés dans les foyers canadiens d'un littoral à l'autre. Quel qu'ait été le prix du blé, les meuneries ont payé environ 78c. le boisseau le produit destiné à la consommation au pays et les cultivateurs ont touché moins que le prix moyen du blé.

C'est pourquoi je fais ce soir cette proposition à la Chambre. Bien que cet accord mondial sur le blé prévoit une échelle décroissante pour les quatre ans qu'il va durer, savoir \$1.85 à \$1.20 le boisseau, il devrait quand même garantir au producteur, quel que soit le prix du blé, un prix moyen pour les quatre années de durée de l'accord, soit \$1.85 le boisseau pour le blé produit par lui pendant ce temps. Mais, dira-t-on, ne faudra-t-il pas à cette fin prélever de l'argent de la population? Cela dépendra, évidemment, du prix que nous toucherons pour notre blé. Il n'est pas impossible que cela comporte un prélèvement. Voici où je veux en venir. Durant les cinq années de 1943 à 1947 inclusivement, les producteurs de blé du Canada (et évidemment, il faut surtout entendre par là la plupart des cultivateurs des prairies) se sont chargés en majeure partie de fournir de la farine et du pain à bon compte à la population canadienne. Je soutiens que, ayant consenti ce sacrifice pendant cinq ans, ils ont maintenant droit à un règlement compensateur, pour ainsi dire, pendant les quatre ans que durera le présent accord. Je fais très sérieusement cette proposition car, à mon avis, elle mérite de retenir l'attention du Gouvernement, en toute justice envers ceux qui, de leur plein gré, ont accepté la charge de fournir de la farine et du blé à bon compte. Je ne parle pas, non plus, des prétendues pertes qu'ils ont pu subir en envoyant du blé au Royaume-Uni à un prix peut-être inférieur à ce qu'ils auraient pu obtenir autrement.

Sous ces réserves, je tiens à déclarer que nous sommes enchantés de cet accord, étant donné que les perspectives qui s'offrent à

[M. Coldwell.]

plusieurs de nos produits agricoles, y compris cette importante céréale, ne sont pas des plus encourageantes. L'an dernier, aux États-Unis, la récolte a été abondante. On estime maintenant que, grâce aux procédés les plus récents et aux machines agricoles perfectionnées et vu l'étendue des terres en culture et le penchant à ne plus cultiver certaines céréales naguère à l'honneur, les États-Unis produiront tout près de 1,300 millions de boisseaux de blé de tous genres, pour peu que l'année soit bonne. Si l'on se rappelle que les États-Unis consomment eux-mêmes un peu plus de 700 millions de boisseaux de blé, il semble qu'ils pourront en exporter de 500 à 600 millions de boisseaux.

Un accord de ce genre, qui garantit au Canada un marché d'exportation d'au moins 200 millions de boisseaux de blé, vaut bien la peine. Dût-on pratiquer la mise au point dont a parlé le premier ministre (M. St-Laurent) et dussions-nous en accepter une part, il restera que le Canada exportera quand même environ 200 millions de boisseaux. Il en résultera une certaine stabilité pour l'agriculture de l'Ouest même si, comme je m'en rends compte, dans une année normale nous produisons effectivement et exportons plus que la quantité que nous accorde cet accord international. Néanmoins, vu le malaise qui règne dans le monde et puisque, ainsi que l'a dit l'honorable député de Neepawa (M. Bracken), deux grandes puissances productrices de blé, l'URSS et l'Argentine, n'adhèrent pas à l'accord, vu aussi que des pays qui jusqu'ici importaient du blé, telle la France, deviennent exportateurs et que de vastes régions à demi-arides en Afrique du Nord s'ouvrent maintenant à la culture du blé, nous avons raison, je pense, de participer à un accord de ce genre.

Nos cultivateurs de l'Ouest espèrent depuis des années qu'on assurera la stabilité de leur industrie. Ils ont accepté l'accord britannique sur le blé parce qu'ils préféraient la stabilité à la spéculation. Le présent accord leur assurera la stabilité, du moins dans une mesure qu'ils n'ont pas connue antérieurement. A mon avis, un accord de cette nature met fin à la spéculation sur cette céréale importante, et c'est encore pourquoi notre parti a eu raison de réclamer depuis des années que l'on cesse de spéculer sur toutes les denrées destinées à l'alimentation et surtout de réclamer la fermeture de la Bourse des céréales de Winnipeg.

Je n'ai pas l'intention de prolonger la discussion. Puisque nos cultivateurs de l'Ouest ont contribué directement et indirectement à ravitailler notre pays et l'univers; puisque, de 1943 à 1947, ils ont supporté une bonne partie des frais de la subvention du pain et